



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DE POLICE DE CIRCULATION

Rue Picasso

Le maire,

Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune,

Considérant la demande de l'association des parents d'élèves de l'Ecole primaire St Nicolas pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants et en particulier l'organisation de balades en calèche, qui auront lieu le vendredi 15 décembre 2023 dans la rue Picasso,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Le vendredi 15 décembre 2023 de 17h30 à 21h30, la rue Picasso sera totalement fermée à la circulation entre la Place de l'Eglise et l'entrée du cimetière. L'impasse Douanier Rousseau sera également fermée à la circulation

Article 2 : Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit sur l'emprise réservée à la festivité.

Article 3 : La circulation piétonne sur les trottoirs et bas-côté pourra être temporairement modifiée.

Article 4 : Exceptionnellement, l'éclairage de la rue sera prolongé ce vendredi 15 décembre 2023 jusqu'à minuit.

Article 5 : La mise en place, le maintien et le retrait de la signalisation et de la sécurité seront organisés par les organisateurs de l'arbre de Noël des enfants.

Article 6 : M le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 07 novembre 2023,

Madame le Maire,
Christine ROGER